

PERMIS Voiture B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS.

Quelles formations ? À quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

SARL SDH
57 RUE DE MONS
59300 VALENCIENNES
☎ : +33 (0)3 27 30 40 00
Agrément : E 1805900410
RCS : 829994722 - APE : 8553Z
www.esc-ae.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

PLUSIEURS FILIÈRES possibles

	APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE AAC <input type="checkbox"/>	CONDUITE SUPERVISÉE <input type="checkbox"/>	B TRADITIONNEL BOÎTE MANUELLE <input type="checkbox"/>	B 78 BOÎTE AUTOMATIQUE
Formation pratique minimum	20 heures (13 h en B78)	20 heures (13 h en B78)	20 heures	13 heures
Délai probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Phase de conduite accompagnée	<ul style="list-style-type: none"> · Un rendez-vous préalable · Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée · Au moins 2 rendez-vous pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> · Un rendez-vous préalable 		

La formation THÉORIQUE

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code est suivi :

- dans les locaux de l'école de conduite avec un support média,
- dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant,
- via Internet,
- autre (précisez) :

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La formation PRATIQUE

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

Les ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE : LE CODE*

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AAC <input type="checkbox"/> CS					
ÉVALUATION DE DÉPART*					
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Livret d'apprentissage				
	Ouvrage permis B				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Simulateur				
	Frais d'accompagnement aux épreuves				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT					

MONTANT TOTAL EN € TTC

* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation permis B fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. B3DP00-février 2024



PERMIS AM

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES PERMIS.

Quel permis ? À quel âge ? Sur quel véhicule ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

SARL SDH
 57 RUE DE MONS
 59300 VALENCIENNES
 ☎ : +33 (0)3 27 30 40 00
 Agrément : E 1805900410
 RCS : 829994722 - APE : 8553Z
www.esc-ae.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

LE PERMIS AM

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.



ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE le permis AM

	OPTION CYCLOMOTEUR		OPTION QUADRICYCLE LÉGER
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	≤ 50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-		< 350 kg
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger.	

LA FORMATION de 8 heures minimum

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	30 minutes	Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
Séquence 2	Minimum 1 h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Minimum 3 h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
Séquence 5	Minimum 1 h (b)	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

a. Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

b. La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SECURITE ROUTIERE CORRESPONDANT A LA CATEGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 14 de l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié relatif aux conditions de délivrance du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Nom de l'apprenant : _____
 N° d'apprentissage : _____
 N° SIRET ou SIRET : _____
 Adresse : _____

DATE et lieu de délivrance de l'apprentissage professionnel : _____

ATTESTE QUE :

Nom de l'élève : _____
 N° de l'élève : _____
 Prénoms : _____
 Naissance : _____ à _____
 Adresse : _____

A SUIVI ... HEURES DE FORMATION PRATIQUE :
 CAPTION CYCLOMOTEUR
 CAPTION QUADRICYCLE LÉGER A MOTEUR

Nom de l'enseignant : _____
 N° de l'attestation d'urgence : _____
 Date de délivrance de l'attestation : _____

Signature de l'enseignant de l'apprentissage : _____ Date de la signature : _____

Signature de l'apprenant ou de son représentant légal : _____

Signature de l'auto-école : _____

Attestation

La présente attestation permet pendant quatre mois à compter de la date de sa délivrance, de conduire, sur le territoire national, un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national.

Intervenant : _____

FORMATION 7H B(78) vers B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE, QUI SOUHAITENT CONDUIRE DES VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES MANUEL.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

SARL SDH
57 RUE DE MONS
59300 VALENCIENNES
☎ : +33 (0)3 27 30 40 00
Agrément : E 1805900410
RCS : 829994722 - APE : 8553Z
www.esc-be.fr

Horaires d'ouverture

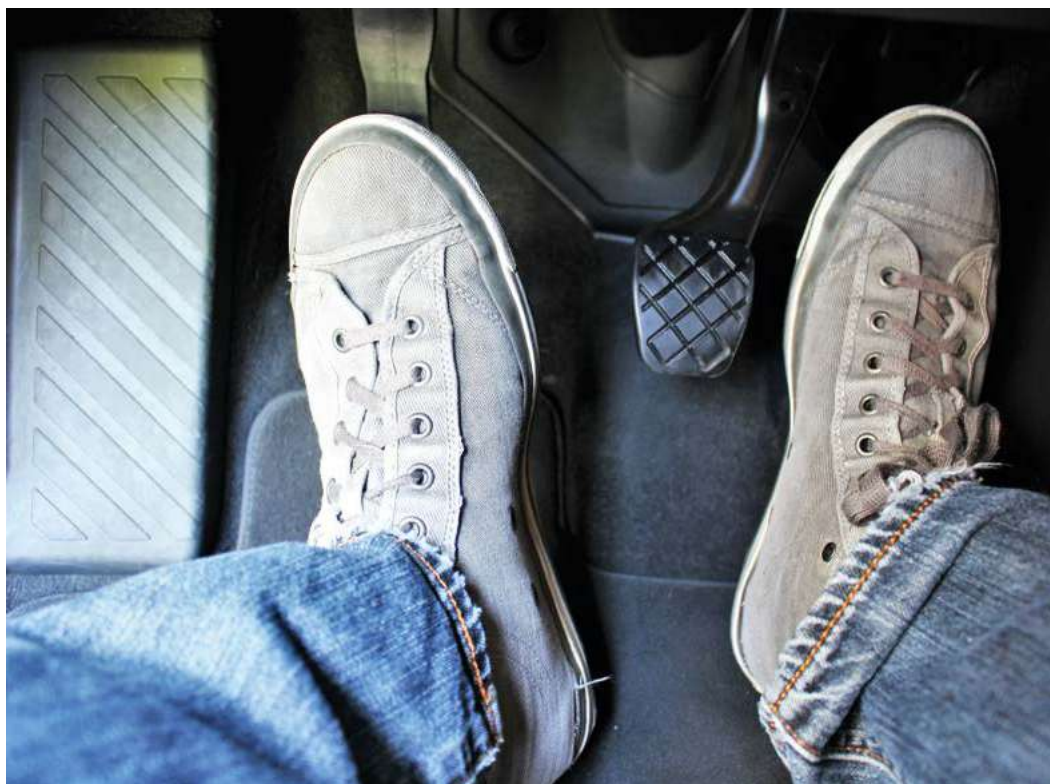
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Vous pouvez suivre cette formation dès l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

VÉHICULE UTILISÉ

- Catégorie B, à changement de vitesses manuel.
- Appartenant à l'établissement.

ENSEIGNEMENT

- La formation est pratique et individuelle.
- Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.
- La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.
- Une partie de la formation, limitée à 2 heures, peut être réalisée sur simulateur, sous la supervision d'un enseignant de la conduite ou, pour la séquence 1 du programme, en autonomie.

LA FORMATION de 7 heures minimum

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	5 h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école, sous réserve d'une assiduité suffisante, d'une participation active à la formation et du respect des règles de sécurité.

Pendant quatre mois, cette attestation, accompagnée de votre titre de conduite, vous permet de conduire sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis de conduire B sans mention supplémentaire 78.



ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE



Cette attestation est délivrée en application de l'article 4 du Titre II du 14 octobre 2016, modifié par l'article 12 de la loi n° 2024, relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B titulaire aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Raison sociale de l'établissement :
 N° d'agrément :
 N° SIRET ou SIRET :
 Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille :
 Nom d'usage :
 Prénoms(a) :
 Né(e) le : à :
 Adresse :

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales :

NEPH (numéro d'Engagement Préfectoral Harmonisé) :

A suivi jusqu'à son terme la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation :

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation :
 Signature du bénéficiaire de la formation :

Exemplaire élève: Préfecture Exemplaire élève: Elève Exemplaire école: Établissement

AVERTISSEMENT : Pendant quatre mois à compter de la délivrance de ce document, le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B qu'en cas de conduite muni d'un changement de vitesses manuel ou la conduite d'un véhicule muni de cette alternative de boîte de vitesse, sous peine de perdre le statut de titulaire du permis de conduire. À l'issue de ce délai de quatre mois, un titre de conduite correspondant à la catégorie B du permis de conduire sur lequel la mention supplémentaire 78 n'est plus inscrite est obligatoire.



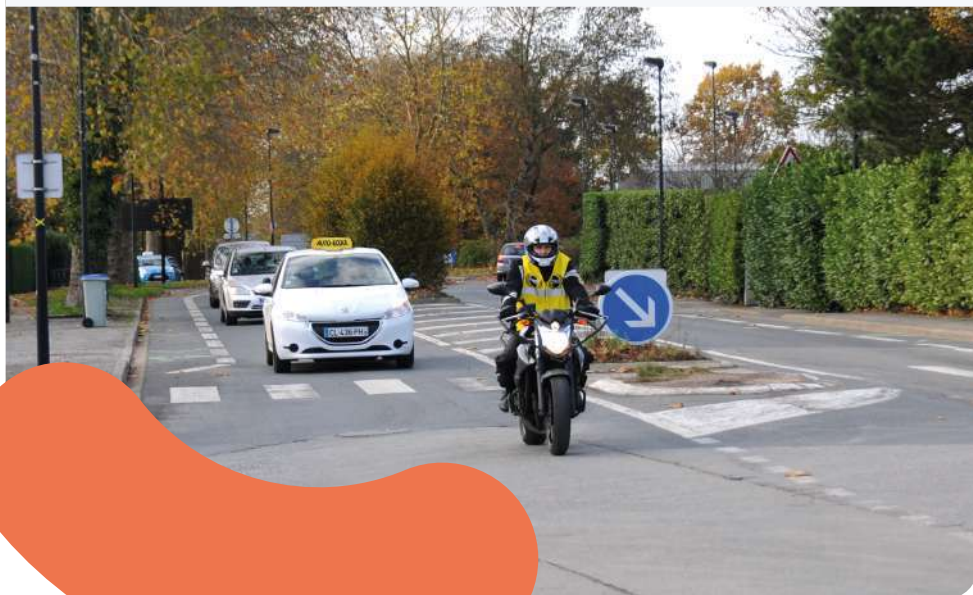
PERMIS A1 - A2

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES NOUVEAUX PERMIS.

Quels permis ? À quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

SARL SDH
57 RUE DE MONS
59300 VALENCIENNES
☎ : +33 (0)3 27 30 40 00
Agrément : E 1805900410
RCS : 829994722 - APE : 8553Z
www.esc-ee.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

LES CATÉGORIES de permis

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none">• Motocyclettes avec ou sans side-car :<ul style="list-style-type: none">- cylindrée max : 125 cm³,- puissance max : 11 kW- rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg.• Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.	<ul style="list-style-type: none">• Motocyclettes avec ou sans side-car :<ul style="list-style-type: none">- puissance ≤ à 35 kW- rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. <p>La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.</p>	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

La formation THÉORIQUE

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Eléments mécaniques liés à la sécurité.
- Equipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

La formation PRATIQUE

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Les ÉPREUVES DES PERMIS A1 et A2

ETM

- 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVES HORS CIRCULATION*

EXERCICES À ALLURE RÉDUITE.

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.

EXERCICES À ALLURE PLUS ÉLEVÉE.

- Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
- Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

ÉPREUVES EN CIRCULATION

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.

*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS <input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2					
ÉVALUATION DE DÉPART*					
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Livret d'apprentissage numérique				
	Ouvrage permis Moto				
	Autre				
FORMATION	Préparation ETM				
	Préparation hors circulation				
	Préparation circulation				
	Simulateur				
	Frais d'accompagnement aux épreuves				
	Heures en supplément				

ou FORFAIT

MONTANT TOTAL EN € TTC

* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FORMATION 7H A2 vers A

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE, PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Crédit: photo ©HONDA

Cachet de l'auto-école

SARL SDH
57 RUE DE MONS
59300 VALENCIENNES
☎ : +33 (0)3 27 30 40 00
Agrément : E 1805900410
RCS : 829994722 - APE : 8553Z
www.esc-ae.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

OBJECTIFS de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

- | FORMATION DISPENSÉE | |
|---------------------|--|
| ENSEIGNEMENT | <ul style="list-style-type: none">· La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.· La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.· La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).· La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves. |




LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Théorie	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2 h	Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.</p> <p>Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 h	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS 2 ANS 

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Nom de l'organisme :
 N° d'agrément :
 N° SIREN ou SIRET :
 Adresse :
 Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille :
 Nom d'usage :
 Prénom(s) :
 Née le à :
 Adresse :

Date d'obtention du permis A2 :
 N° du permis de conduire :
 a suivi les 7 heures de formation pratique requises pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.
 Date de délivrance de l'attestation :
 Signature du bénéficiaire de la formation :

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et Signature du titulaire de l'agrément :

Exemple Préfecture Exemple Dév Archive Etablissement

Avertissement : Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession de titre de conduite correspondant.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		A2 VERS A			
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Fournitures pédagogiques				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément				

ou FORFAIT

MONTANT TOTAL EN € TTC

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dates des sessions de formation :



SARL SDH
 57 RUE DE MONS
 59300 VALENCIENNES
 ☎ : +33 (0)3 27 30 40 00
 Agrément : E 1805900410
 RCS : 829994722 - APE : 8553Z
 www.esc-ae.fr

DÉROULEMENT du procédé de positionnement

Renseignements d'ordre général

Noms / Prénoms	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

Projet professionnel

Attente	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à la formation	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	

Modalités complémentaires qui peuvent venir compléter l'entretien

Exemple : test en situation de conduite, modalités de transmission du compte rendu...



SARL SDH
 57 RUE DE MONS
 59300 VALENCIENNES
 ☎ : +33 (0)3 27 30 40 00
 Agrément : E 1805900410
 RCS : 829994722 - APE : 8553Z
 www.esc-ae.fr

DÉROULEMENT du procédé de positionnement

Renseignements d'ordre général

Noms / Prénoms	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

Questionnaire

1. Quelle formation est concernée par l'inscription :

2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la formation :

Exemple : apprendre à maîtriser le véhicule, obtenir le permis de conduire...

3. Quelles sont vos motivations :

Exemple : projet professionnel, apprentissage théorique, apprentissage pratique...

4. Quel est votre disponibilité ?

Exemple : journées / créneaux disponibles...

PERMIS B(96)

Quelle catégorie de permis choisir pour tracter une remorque avec une voiture ?
Quel ensemble former avec quelle remorque ?
Quelles formations suivre et pour quels coûts ?

Votre contact : ELODIE

Téléphone : 0973615815

E-mail : escdouai@gmail.com

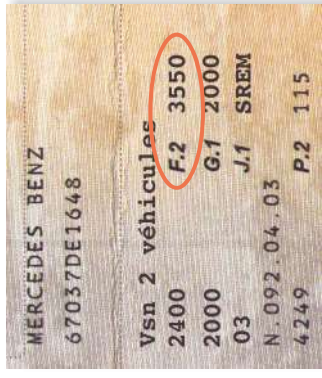


Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi		14H/19H
Mardi	10H/12H	14H/19H
Mercredi		14H/19H
Jeudi	10H/12H	14/19H
Vendredi	10H/12	14H/19H
Samedi	10H/12H	

Comprendre la CATÉGORIE B(96)



POUR SAVOIR QUELLE EST LA CATÉGORIE NÉCESSAIRE

- 1 - Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
- 2 - Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.
- 3 - Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans la ligne mise en couleur dans le tableau ci-dessous.

LA BONNE CATÉGORIE DE PERMIS pour la bonne remorque

	PERMIS B	PERMIS B(96)	PERMIS BE	PERMIS C1E
PTAC/F.2				
PTAC/F.2		750 kg ou -		
PTAC/F.2 + PTAC/F.2		+ de 750 kg jusqu'à 3 500 kg		+ de 3 500 kg
		3 500 kg ou -	+ de 3 500 kg jusqu'à 4 250 kg	+ de 4 250 kg jusqu'à 12 500 kg
			+ de 4 250 kg	

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES DIVERSES

- Obligatoire, si le dernier ETG obtenu est âgé de plus de 5 ans
- La date de la dernière catégorie de permis obtenue fait foi

Code (ETG)			
Véhicule-école avec boîte de vitesses (BV) manuelle ou automatique	Catégorie B obtenue avec BV manuelle	Catégorie B obtenue avec BV automatique	
	Catégories B(96) sans restriction « 78 » permettant la conduite avec BV manuelle ou automatique	Catégories B(96) avec restriction « 78 » la conduite avec BV automatique uniquement	

LA FORMATION B(96) de 7 heures

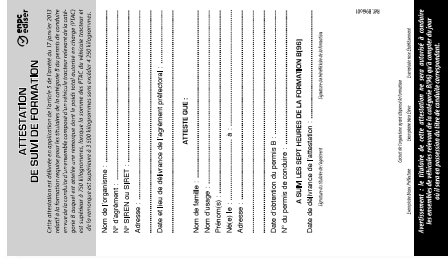
LE PROGRAMME DE FORMATION		CONTENU
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ
Séquence 1	4 h	Module hors circulation
		<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque. • Connaître et comprendre la signalisation et les règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement. • Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques. • Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage. • Réalisation d'exercices de maniabilité.
Séquence 2	3 h	Module en circulation*
		<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale. • Angles morts. • Changements de direction. • Prise en compte des autres usagers. • Information et communication avec les autres usagers. • Anticipation, distances de freinage et d'arrêt. • Trajectoires (virages, voies étroites). • Maîtrise de l'ensemble et partage de la route.

* 3 élèves maximum en circulation, 50 minutes au moins de conduite individuelle.

Attention !

L'attestation de fin de formation, remise par l'auto-école, ne permet pas de conduire avec la mention « 96 »...

Pour suivre la fabrication de votre permis, rendez-vous sur le site de l'ANTS.



Document officiel
 Permis de conduire
 Niveau 1
 Niveau 2
 Niveau 3
 Niveau 4
 Niveau 5
 Niveau 6
 Niveau 7
 Niveau 8
 Niveau 9
 Niveau 10
 Niveau 11
 Niveau 12
 Niveau 13
 Niveau 14
 Niveau 15
 Niveau 16
 Niveau 17
 Niveau 18
 Niveau 19
 Niveau 20
 Niveau 21
 Niveau 22
 Niveau 23
 Niveau 24
 Niveau 25
 Niveau 26
 Niveau 27
 Niveau 28
 Niveau 29
 Niveau 30
 Niveau 31
 Niveau 32
 Niveau 33
 Niveau 34
 Niveau 35
 Niveau 36
 Niveau 37
 Niveau 38
 Niveau 39
 Niveau 40
 Niveau 41
 Niveau 42
 Niveau 43
 Niveau 44
 Niveau 45
 Niveau 46
 Niveau 47
 Niveau 48
 Niveau 49
 Niveau 50
 Niveau 51
 Niveau 52
 Niveau 53
 Niveau 54
 Niveau 55
 Niveau 56
 Niveau 57
 Niveau 58
 Niveau 59
 Niveau 60
 Niveau 61
 Niveau 62
 Niveau 63
 Niveau 64
 Niveau 65
 Niveau 66
 Niveau 67
 Niveau 68
 Niveau 69
 Niveau 70
 Niveau 71
 Niveau 72
 Niveau 73
 Niveau 74
 Niveau 75
 Niveau 76
 Niveau 77
 Niveau 78
 Niveau 79
 Niveau 80
 Niveau 81
 Niveau 82
 Niveau 83
 Niveau 84
 Niveau 85
 Niveau 86
 Niveau 87
 Niveau 88
 Niveau 89
 Niveau 90
 Niveau 91
 Niveau 92
 Niveau 93
 Niveau 94
 Niveau 95
 Niveau 96
 Niveau 97
 Niveau 98
 Niveau 99
 Niveau 100

Auto-école ESC
Agrément : E1805900410
57 Rue de Mons
59300 valenciennes



PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Parcours théorique

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera après la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).



Formations 2 roues

Formations dispensées

- Permis A1
- Permis A2
- Permis A

Notre école de conduite dispose d'une piste située à proximité immédiate de la rue Claude Monnet 59970 Fersnes sur l'Escaut.

Elle se situe à 10kms et à 12 minutes de l'école de conduite dans des conditions normale de circulation.

Les départs et retours de font toujours à l'école de conduite.

Notre auto/moto école met à disposition un enseignant moto pour un groupe de 3 élèves au maximum pour les leçons sur plateau et également pour les leçons en circulation.



L'évaluation de départ Auto-moto

L'évaluation d'une heure est effectuée sur simulateur de conduite pour le permis B, et par un enseignant pour le permis A2.

Elle a lieu avant toute démarche.

Les compétences évaluées sont les connaissances, les savoir-faire, et les savoir-être en lien avec l'activité de conduite.

A l'issue de l'évaluation, un volume de formation comprenant des heures de formation théorique et des heures de formation pratique adaptés au stagiaire vous sera proposé.

L'évaluation n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en trois parties:

- La première concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
- La deuxième permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.
- La troisième mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance conduisant à une proposition de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes.



La formation Post permis

Pour qui ?

Pour tous les conducteurs

Pourquoi ?

Concernant les conducteurs novices, un pic important d'accidentalité est enregistré par l'ONISR dans les six premiers mois après l'obtention de leur permis de conduire. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et de 1,5 dans les trois mois suivant (4e au 6e mois) par rapport au dernier trimestre de la période probatoire. L'ONISR note que c'est à 19 ans que les automobilistes novices s'exposent le plus aux risques en cause en raison d'un sentiment de surpuissance.

Comment ?

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes.

Avantages ?

Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant.

Le décret 2018-715 paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post permis pour les conducteurs novices.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.



Gestion des réclamations:

En cas de réclamation de votre part nous nous chargeons à vous répondre dans les plus brefs délais (entre 24 et 48 heures) par téléphone ou par mail.

03.27.30.40.00
escvalenciennes@gmail.com

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi

ENJEUX et déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (le code)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'examen PRATIQUE

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 18 ANS OU 17 ANS SI VOUS SUIVEZ L'AAC ; IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises, qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen et Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CERD sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 5 points sur votre permis de conduire.



LE PROGRAMME de formation

COMPETENCES	COMPETENCES ASSOCIEES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.- Démarrer et s'arrêter.- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.- Utiliser la boîte de vitesses.- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.- Regarder autour de soi et avertir.- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.- Adapter l'allure aux situations.- Tourner à droite et à gauche en agglomération.- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.- Croiser, dépasser, être dépassé.- Passer des virages et conduire en déclivité.- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">- Suivre un itinéraire de manière autonome.- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.- Pratiquer l'écoconduite.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - A1-A2

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi

ENJEUX et déroulement de la formation

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (le code)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant la diffusion de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'examen PRATIQUE

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Les épreuves pratiques ont pour but de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation et celui de l'épreuve en circulation est communiqué 48 heures après.

À l'issue de l'épreuve, le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.



L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage.

L'épreuve dite du plateau s'effectue sur la piste d'examen de votre département. Choisissez bien vos points de repère lors de vos entraînements pour ne pas être perturbé par le changement de piste.

- Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres
- 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices
- Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur.

Pour obtenir un résultat favorable à cette épreuve, vous devez obtenir un A ou un B.

Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez un deuxième essai.

L'ÉPREUVE CIRCULATION

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	<ul style="list-style-type: none">- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.- Connaître la conception de la moto : ses principaux organes, les principales commandes.- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.- Maîtriser la réalisation d'un freinage.- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).- Maîtriser les techniques d'inclinaison.- Réaliser un freinage d'urgence.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">- Connaître et respecter les règles de circulation.- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.- Adapter l'allure aux situations.- Tourner à droite et à gauche en agglomération.- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.- Croiser, dépasser, être dépassé.- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.- Communiquer avec les autres usagers.- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.- Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels : tunnels, ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">- Suivre un itinéraire de manière autonome.- Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclistes et les recommandations à appliquer.- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.- Pratiquer l'écoconduite.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - BE

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi

ENJEUX et déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

L'objectif du permis BE est d'être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes. L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 4,25 tonnes sans dépasser les 7 tonnes.

L'ensemble de véhicules (voiture + remorque) ne doit pas dépasser 18 mètres et la remorque 12 mètres (sans inclure le dispositif d'attelage). Ne pas respecter ces règles est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750€.

L'examen BE est constitué de deux épreuves : l'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR.

Épreuve complète (HC + CIR) : 60 minutes.

Épreuve en circulation seule (avec HC conservée) : 30 minutes.

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- un contrôle concernant les vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble
- un thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi les 6 existants
- l'interrogation Orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

LE TEST DE MANIABILITÉ

L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au premier candidat de la matinée et au premier candidat de l'après-midi.

Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne la voiture sur le « point A » de la fiche de maniabilité à côté et la remorque. Le terme remorque désigne une remorque ou une caravane.

Dans les 5 minutes imparties le candidat :

- Ne doit pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant.
- Ne doit pas sortir de l'aire de manœuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu de l'ensemble de véhicules.
- Doit immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :
 - la place de stationnement ;
 - l'arrêt de précision.



Il faut obtenir un minimum de 19 points sur 23, ne pas commettre d'erreur éliminatoire et ne pas avoir reçu un résultat défavorable à l'exercice de maniabilité pour réussir l'épreuve HC. Le candidat conserve la réussite à cette partie de l'examen durant 3 ans, à condition que son examen du Code de la route soit également valide.

L'expert vérifie l'identité des candidats. Sans justification d'identité, l'examen est refusé !

L'examen PRATIQUE

Le temps de 30 minutes consacré à l'épreuve en circulation comprend :

- l'accueil, la vérification de l'identité et la présentation de l'épreuve ;
- les vérifications et les dispositions préalables à la conduite du véhicule ;
- l'établissement du bilan des compétences.

L'épreuve en circulation a lieu sur de multiples itinéraires composés d'environ 1/3 d'agglomération et 2/3 de rase campagne (route/autoroute).

Tout au long du trajet, l'examineur devra s'assurer que le candidat :

- est respectueux du code de la route
- circule sans créer de danger ou de gêne pour lui ainsi que pour les autres
- a conscience des particularités engendrées par la conduite d'un ensemble de véhicules
- a la maîtrise des commandes et qu'il sait manipuler son véhicule
- est autonome pour suivre et respecter un trajet

Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination.

L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation.

Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne la réussite à l'examen.

LES ERREURS ÉLIMINATOIRES

Avec ou sans intervention de l'expert, une erreur éliminatoire entraîne l'échec.

Elle est constatée en cas de :

- circulation à gauche sur chaussée à double sens ;
- franchissement d'une ligne continue ;
- circulation sur bande d'arrêt d'urgence ou de voies réservées ;
- non-respect d'un panneau d'accès interdit (routes et autoroutes) ;
- circulation en sens interdit ;
- non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.

En cas d'insécurité, l'expert peut également arrêter l'examen entraînant l'échec.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert signale clairement cette erreur au candidat.



LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement de l'ensemble du véhicule dans un trafic faible ou nul et effectuer les vérifications courantes de sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Connaître les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord.- S'installer au poste de conduite et connaître les documents spécifiques au conducteur du véhicule, au véhicule tracteur et à la remorque.- Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.- Diriger l'ensemble en marche avant et en marche arrière, en ligne droite et en courbe et savoir réaliser un arrêt de précision.- Regarder autour de soi et avertir.- Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).- Savoir réaliser un attelage et un dételage.
Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher la signalisation spécifique, les indices utiles et en tenir compte.- Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux ensembles).- Positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation.- Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.- Tourner à droite et à gauche.- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.- Croiser, dépasser, être dépassé.- Négocier les virages de façon sécurisante.- Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.- Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">- Suivre un itinéraire de manière autonome.- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.- Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident.- Protéger, Alerter, Secourir.- Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.- Pratiquer l'éco-conduite.

Règlement intérieur Auto-école ESC

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves et le personnel de l'établissement.

Article 1 :

L'auto-école ESC applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une citoyenneté responsable (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014.

Article 2 :

Tous les élèves inscrits dans l'établissement, se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

Respect envers le personnel de l'établissement

Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)

Respect des locaux (propreté, dégradation)

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).

Les élèves sont tenus :

de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)

Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.

Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.

Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.

Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)

Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.

Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Article 3 :

Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto-école. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée. L'élève sera immédiatement convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.

Article 4 :

Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code.

Article 5 :

Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.

Article 6 :

Toute leçon de conduite non décommandée 48 h ouvrable à l'avance sans motif valable avec justificatif dans les 48 heures (certificat médical ou autre) sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée par mail, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

Article 7 :

Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

Article 8 :

Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur leur contrat (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

Article 9 :

Après l'évaluation et à la première leçon de conduite en circulation ou sur simulateur, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite en circulation. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève. Les enseignants doivent pouvoir présenter leurs autorisations d'enseigner, en cours de validité, ainsi qu'une copie de leur DPE.

Article 10 :

En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 11 :

Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

Article 12 :

Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé ;
- Avoir l'avis favorable de l'enseignant chargé de la formation ;
- Que le compte soit soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto école et de l'avis de l'enseignant.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée et en cas d'échec, l'élève fera son affaire de retrouver une autre auto école pour passer à nouveau son examen.

Article 13 :

Durant sa formation et quelque soit la formule choisie (traditionnelle, conduite accompagnée ou supervisée) l'élève devra suivre des cours de formation théorique. Pour ce faire, l'élève devra s'inscrire au préalable au bureau. La participation des élèves à ces cours d'une durée d'une heure est OBLIGATOIRE.

C'est à l'élève de s'inscrire durant son apprentissage au moment de son choix (avant ou après avoir obtenu l'examen théorique général).

Tout élève n'ayant pas suivi l'intégralité de ces cours OBLIGATOIRES ne sera pas inscrit aux épreuves pratique du permis de conduire.

En fonction de la réglementation en vigueur d'autres cours pourront peut être faire leur apparition pendant la formation de l'élève (cours de secourisme, etc.).

Article 14 :

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivant :

- Non paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Evaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.

La direction de l'auto école ESC est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

signature élève

Signature représentant légal

Auto école



DÈS 15 ANS

Conduite accompagnée

AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

Mon enseignant auto-école :

Téléphone :

Mon assureur : Téléphone :



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

SE FORMER dans la durée

DÈS 15 ANS, JE PEUX CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE.



2 phases :

PHASE 1 : PÉRIODE DE FORMATION INITIALE

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du «code» ;
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

PHASE 2 : PÉRIODE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

LES ÉTAPES de la conduite accompagnée

1. INSCRIPTION

Inscription Cerfa «02»
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance



Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG (code)
- Formation pratique
- Bilan de compétences

2. FIN DE FORMATION INITIALE

Attestation de fin de Formation Initiale
Extension de garantie



3. CONDUITE A 1 AN/3000 KI

- Rendez-vous
- 1^{er} Ren pédagogique
- 2^{ème} Ren pédagogique
- 3^{ème} Ren pédagogique



LES ACCOMPAGNATEURS

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- avoir l'accord de l'assureur ;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...) ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Les AVANTAGES

L'ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- surprime de la 1^{re} année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

UNE MEILLEURE RÉUSSITE

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

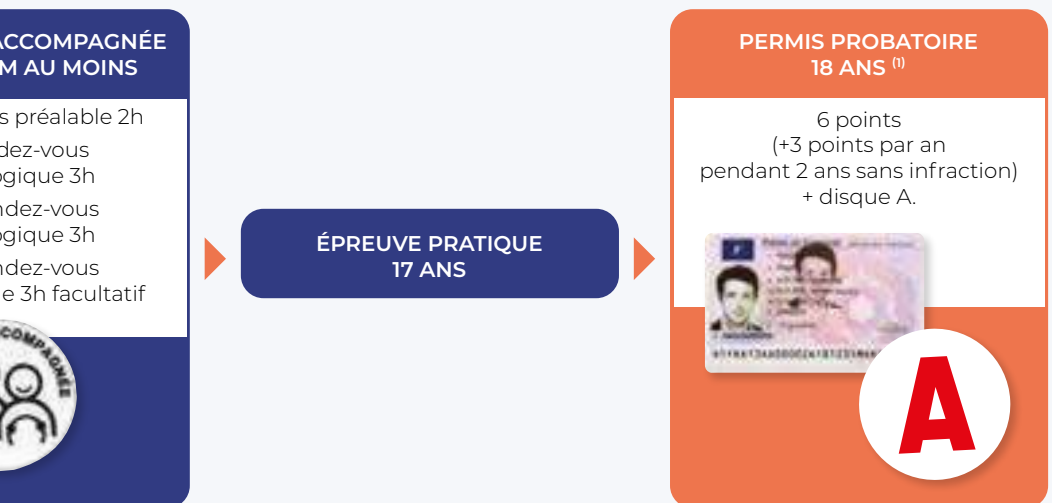
PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle. À compter du 1^{er} janvier 2019, si je suis une formation post permis (entre le 6^e et le 12^e mois après l'obtention de mon permis), la période probatoire est réduite à 1 an et demi.

MOINS D'ACCIDENTS

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.










(1) Conduite seul(e) le premier jour de la majorité, 18 ans.

LES RÈGLES

Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :

- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque «conduite accompagnée» ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

VITESSES MAXI	N16 HEBECOURT	N16 HEBECOURT		
				

*Sur les sections d'autoroute limitées à 110 km/h

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession :

- le formulaire de demande de permis «02» (ou sa copie) ;
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance (le livret peut être dématérialisé) ;
- le disque «Conduite Accompagnée» apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.



LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.



APPRENTISSAGE ANTICIPÉ de la conduite

AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.

J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée

2 PHASES :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

AVANT DE POUVOIR CONDUIRE AVEC UN ACCOMPAGNATEUR, LA FORMATION INITIALE COMPREND :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du «code» ;
- une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins (13 heures en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique).

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

Les avantages de l'AAC

L'assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

Une meilleure réussite

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

La durée du permis probatoire

La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

LA CONDUITE SUPERVISÉE

UNE FORTE ACQUISITION D'EXPÉRIENCES ET DE CONFIANCE EN SOI DANS UN DÉLAI COURT.

Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien.
Un choix que l'on peut faire à tout moment.

Dès 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite (13 heures en cas de formation sur boîte de vitesses automatique).

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable. D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Pendant toute la période de conduite supervisée : je ne franchis pas les frontières françaises ; mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière) ; j'ajoute le disque « conduite accompagnée ».



Plan de gestion des réclamations

En cas de réclamation, nous renseignons notre registre...

Réception d'une réclamation

Lorsque nous recevons une réclamation, nous devons renseigner notre registre des réclamations en précisant : le nom du client, la date de réception de la réclamation, l'objet de la réclamation, le contrat, produit ou service visé par la réclamation, les intervenants autres que le professionnel, les personnes visées par la réclamation.

Accuser réception de la réclamation

Nous disposons de 10 jours à compter de la réception de la réclamation pour en accuser réception au client ou y répondre immédiatement.

Nous devons mettre à jour notre outil de suivi des réclamations en indiquant la date à laquelle nous avons accusé réception de la réclamation et veiller à son traitement dans les délais impartis.

Répondre à la réclamation

Nous devons tenir le client informé du déroulement du traitement de sa réclamation et lui répondre dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation. Si, dans notre réponse apportée à la réclamation, nous rejetons totalement ou partiellement la demande du client, nous devons lui indiquer les voies de recours dont il dispose. La personne qui va répondre à la réclamation doit disposer d'un niveau de qualification suffisant (elle doit avoir une bonne connaissance des produits, services, contrats,...) et du niveau d'habilitation nécessaire (exemple : pour la signature des courriers ou les gestes commerciaux consentis).

Nous devons mettre à jour notre outil de suivi des réclamations en indiquant la date et la réponse apportée à la réclamation ainsi que les dysfonctionnements identifiés.

Performer notre pratique professionnelle

A partir des réclamations reçues et des dysfonctionnements, manquements ou mauvaises pratiques identifiés, nous devons déterminer et mettre en œuvre les actions correctives.

AUTO-ECOLE ESC DOUAI
53 avenue Georges Clémenceau
59500 DOUAI
09.73.61.58.15
Siret : 831 923 073 00017
Agrément : E18 05 900 250

PROCEDURE d'accueil des personnes en situation de handicap

Comment accueillez-vous les personnes en situation de handicap ?
Comment communiquez-vous avec elles ?
Comment peuvent-elles communiquer avec vous sur place ou à distance ?

Recommandations

Le personnel d'accueil doit être formé pour faciliter son travail et améliorer la qualité de l'accueil des usagers en situation de handicap visible ou de handicap invisible. Renseignez-vous auprès de votre supérieur hiérarchique pour bénéficier d'une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette formation est désormais intégrée dans la formation des professionnels.

Quelques conseils pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap

Accueil d'un usager malentendant ou sourd

- Parlez lentement en articulant, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.
- Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
- La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite.
- Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.
- En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.
- Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.
- Assurez-vous que la personne a bien compris.
- Pour un maximum de compréhension réciproque avec les personnes sourdes profondes et ne maîtrisant pas la lecture labiale, les échanges par écrit sont des plus efficaces.
- Parlez face à la personne de manière visible, en évitant d'être à contre-jour, et sans hausser le ton.

Accueil d'un usager mal ou non voyant

- En présence d'une personne déficiente visuelle présentez-vous et expliquez que vous êtes là pour l'aider.
- Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.
- Si une personne déficiente visuelle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, mettez-vous toujours en avant, de manière qu'elle sente tous vos mouvements.
- Dans vos explications soyez toujours précis, dans le choix du vocabulaire et des indications.
- Décrivez toujours ce que vous allez faire.
- Utilisez les repères « droite, gauche, devant » et évitez les indications telles « ici, là, là-bas ».
- Il n'est pas interdit d'utiliser les termes « voir » ou « regarder ».
- Adressez-vous toujours à la personne mal voyante et non pas à son accompagnateur, si elle est accompagnée.

Accueil d'un usager handicapé mental ou cognitif

- Restez naturel, regardez naturellement la personne et utilisez un ton chaleureux, non empreint de pitié.
- Adressez-vous à la personne directement (pas à son accompagnateur).
- Utilisez le vouvoiement.
- Montrez-vous calme et rassurant, patient, disponible, prenez le temps qu'il faut pour renseigner, orienter, et conseiller la personne.
- Écoutez attentivement la personne, laissez-lui le temps de s'exprimer.
- Utilisez un langage simple et clair, évitez les termes techniques, pointus.
- Ne parlez pas trop lentement, ni trop fort, n'infantilisez pas la personne.
- Proposez votre aide mais ne l'imposez pas : ne faites pas à sa place.
- Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

Accueil d'un usager handicapé psychique

- Soyez rassurant avec votre interlocuteur.
- Faites preuve de patience et montrez-vous disponible et à l'écoute de la personne.
- Dans vos propos soyez précis, au besoin, répétez calmement.
- Évitez de contredire la personne ou de lui faire des reproches.
- Les échanges doivent se faire de façon pacifique, dans le calme, sans fixer la personne.
- N'oubliez pas que votre interlocuteur peut être stressé et angoissé sans s'en rendre compte.
- Face à des réactions violentes, toujours involontaires, essayez de mettre de la distance avec les autres personnes présentes, mais veillez à ne pas enfermer la personne en crise.



Accueil d'un usager handicapé « moteur »

- Pour parler à une personne en fauteuil derrière un guichet, placez-vous à sa hauteur.
- Avant d'apporter votre aide interrogez la personne. Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.
- Si vous avez à orienter une personne handicapée en situation de handicap physique vers une direction, choisissez un cheminement accessible.
- Lorsque vous montrez un chemin ou une direction, renseignez la personne sur l'état de l'environnement, notamment au sol.
- Si vous devez aider une personne en fauteuil roulant, évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres.
- Soyez prudent, certaines personnes qui rencontrent des difficultés à marcher peuvent facilement être déstabilisées dans leur mouvement, au moindre imprévu.
- Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, son compagnon est autorisé à accéder aux lieux ouverts au public